

Protokoll Präsidentenkonferenz / Procès-verbal conférence des présidents

N°	Sitzungstag - Date :	Zeit - Heure :	Sitzungsort - Lieu :	Leitung - Conduite :	Protokoll - PV :
CP/16	04.03.2016	09.30 – 12.00	Bahnhofbuffet, Olten	A. Denoth	P. Hofer

	<p>Anwesend / Présents: O. Frey (AG), M. Kuster (AI/AR), S. Rieben (BE), J-M. Friedli (BeJU), M. Pachoud (FR), P. Rhyner (GL), S. Becker (GR), J. Roueche (JU), W. Kiser (OW/NW), B. Cozzio (SG), M. Ryser (SH), P. Steiner (SZ), M. Brenner (TG), M. Wildhaber (TI), U. Klemens (UR), Y. Bornaud (VD), W. Stauffacher (ZG), M. Gross (ZH) P. Piller (VST), A. Denoth (VST), R. Malzach (VST), R. Lüscher (VST), C. Kleiber S), H. Isler (VST), E. Pasinelli (VST), M. Tanner (CdG), P. Hofer (GS)</p> <p>Entschuldigt / Excusés: H. Jenni (NE), M. Tanner (LU), G. Nussbaumer (SO), C. Hess (ASF-CdG)</p> <p>Gäste / Invités: Kathrin Ackermann, Corinne Bachmann (Syna), Andrea Wobmann (SG)</p>
Ordre du jour :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Allocution de bienvenue 2. Procès-verbal de la CP2015 3. Orientation CCT Forêt-suisse 4. Sections ASF 5. Comptabilité 6. Dans les sections 7. Divers

Ref.-N. No. de réf.	Thema – Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs :			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délai / Date	Status
		e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente						
		Art - Genre						
		A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
1	Begrüssung – Salutations							
	<p>Le co-président Arnold Denoth (Ade) ouvre la CP2016 et salue chaleureusement les invitées K. Ackermann et C. Bachman (Syna), les 19 présidents des sections présents ainsi que les membres du Comité et le membre de la Commission de Gestion M.Tanner. Il ouvre l'assemblée et remercie les nombreux participants de leur présence.</p> <p>L'ordre du jour est présenté et soumis à discussion. Personne ne prenant la parole, celui-ci est donc accepté par l'assemblée.</p> <p>Election des scrutateurs: U. Klemens (UR), M. Wildhaber (TI)</p>	F	Ade					
		B	Tous					
		B	Tous					
2	Protokoll 2015 – Procès-verbal 2015							
	<p>Le procès-verbal de la conférence des présidents 2015 a été envoyé par e-mail et mis en ligne sur la page d'accueil du site Internet. Le président ouvre la discussion. Personne ne prend la parole.</p> <p>Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.</p>	F	Ade					
		B	Tous					
3	Orientation CCT Forêt Suisse							
	<p>K. Ackermann et C. Bachmann (Syna) définissent les objectifs et les motivations d'une Convention Collective de Travail selon l'Art. 356-358 CO. Dans une CCT, les conditions minimales seront en principe conservées. Pour l'obtention de l'extension du champ d'application des conventions</p>	F	K.A.					

Ref.-N . No. de réf.	Thema – Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs :			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délai / Date	Status
		e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente						
		Art - Genre						
		A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
	collectives de travail il faut que les trois quorums soient remplis (majorités), cependant certaines conditions sont négociables avec les obligations légales (par ex: SECO). A ce sujet il est conseillé de se laisser représenter par un syndicat. Afin de tenir compte des différences régionales en ce qui concerne les conditions de travail (salaire, etc.), il est possible de constituer des contrats-régions dans le cas d'une CCT valable au niveau national (voir secteur principal de construction). Les dispositions légales qui sont réglées au CO, ne seront pas placées sous l'extension du champ d'application. Les 3 quorums ou une partie d'entre eux peuvent sous certaines conditions être exclus (par ex : régions salariales A, B, C) La CCT a un prix : contrôles, formations continues, traductions, coûts administratifs des commissions paritaires, révisions. Le syndicat représente les salariés afin de protéger leurs intérêts durant les négociations avec les employeurs et les autorités compétentes. (voir la Présentation Power Point de l'ASF sur la page d'accueil ASF) Prises de parole des sections: ZG: les contrats d'embauches de droit public posent problèmes car ceux-ci ne peuvent pas être mis sous les ordres d'une CCT. SG: l'embauche par un employeur public doit être soumise à un contrat de travail basé sur le de droit privé. <i>Les documents correspondants (modèle) seront mis à disposition par la Syna (voir annexe).</i> BE: dans la section bernoise 80 % des forestiers et 14 % des gardes forestiers sont organisés. Une CCT est dans un tel cas moins nécessaire. L'objectif principal est la protection du marché national. Pour la concurrence étrangère, ce sont les mêmes conditions d'emploi qui doivent valoir. Dans le canton de Berne, les employeurs ne font à cet égard pas preuve de solidarité. OW/NW: Les gardes forestiers sont employés en majorité par les corporations. La section prend surtout soin de l'esprit de camaraderie et ne s'est pour le moment pas encore penchée sur la question. Il existe des doutes concernant l'approche, la procédure et la réalisation d'une éventuelle CCT. <i>Conditions : les règlements du personnel de l'employeur public doivent être compatibles avec la CCT et peuvent être adaptés en conséquence. Tous les participants doivent être convaincus de la nécessité d'une CCT. L'ASF commence juste le processus de faisabilité.</i> GL: une solution solidaire serait souhaitable. Au sujet de la CCT: l'obstacle des majorités est grand. Les revendications pour un salaire minimum sont difficilement négociables. Les thèmes tels que la Fondation retraite anticipée (FAR) ou les conditions équitables sont importantes et négociables. L'objectif principal est d'obtenir des conditions de travail attractives. Le rôle de l'association patronale ForêtSuisse est à clarifier. FR et NE: les expériences positives du Valais sont connues. L'EFS se prononce également pour une CCT. Une CCT est nécessaire et importante. ZH: il faut des informations concernant les conditions pour les institutions de droit public, afin de rendre la CCT compatible (par ex : un modèle pour les règlements du personnel). SG : il faut un argumentaire qui indique également les points négatifs (par ex : les frais, les obligations, les inconvénients) Bilan : les sections décideront, lors de l'AD2016 qui se déroulera à Bâle, si	A	K.A.	Tout de suite				

Ref.-N . No. de réf.	Thema – Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs : e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délai / Date	Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
		d'autres clarifications sur la faisabilité d'une CCT Forêt suisse doivent être effectuées. L'ASF présente les données et les outils qui sont à disposition. Un argumentaire doit être établi et mis à disposition des sections.	A	ASF				
		Le vote portera sur la poursuite du thème CCT par l'ASF et lors de l'AD2016 à Bâle le vote portera sur la faisabilité. Les représentants des sections présents sont en grande majorité favorables.	B	Tous		Tout de suite		
4	Sections ASF							
		Arnold Denoth décrit la situation actuelle: La commission de gestion du calcul ASF 2014 montre que la clarté concernant les paiements de cotisations et l'organisation pouvaient différer dans les sections. Le comité ASF est chargé de clarifier ce point. a) Les sections calculent leurs cotisations de manière différente car il existe parfois différentes catégories de membres. En ce qui concerne le paiement de ces cotisations, les membres actifs, passifs, apprentis et membres d'honneur ne sont pas traités partout selon les statuts. b) Il y a des sections qui ne sont pas membres collectifs à l'ASF mais qui ont des membres individuels inscrits à l'ASF (par ex: SZ, VS, GE). Selon l'Art. 4 des statuts ASF, les membres individuels sont reliés aux membres collectifs. Le Conseil fédéral avait alors approuvé une Fédération de la formation professionnelle (FFP) en acceptant que toutes les sections soient membres collectifs (voir procès-verbal AD2005, Seedorf). Il existe toujours et encore des sections où les unions de gardes-forestiers, forestiers ou ingénieurs forestiers n'ont pas encore fusionné. Arnold Denoth fait appel à la solidarité de toutes les sections et prie les représentants d'aborder les questions restées ouvertes dans leurs sections.	F	Ade				
5	Comptabilité							
		Lors de l'AD2015 à Andelfingen la présentation du calcul ASF avait été critiquée: Transparence, contenu présenté, présentation. Arnold Denoth présente une proposition de présentation sur la base de l'actuel calcul ASF 2015. Celle-ci prévoit deux colonnes supplémentaires l'une pour le calcul de l'année précédente (bilan) et la seconde pour le budget annuel (compte des résultats). Pour les tâches de la Confédération selon l'Art. 32 (transfert des tâches à l'ASF), un rapport annuel séparé avait été établi jusqu'à présent. Après clarifications à l'OFEV, il en résulte que cela ne doit plus forcément être le cas. Arnold Denoth présente une proposition qui pourrait permettre d'intégrer et de représenter la comptabilité des tâches de la Confédération dans le calcul ASF. Dès 2017, ce procédé pourra être utilisé.	SG	Ade	:			
6	Dans les sections							
		Concernant le personnel forestier, des représentants de différentes sections se sont exprimés: SG: forte pénurie de forestiers BE: un manque de personnel qualifié et trop peu de places de formations ZH: un manque de places d'apprentissage et d'emplois pour les jeunes professionnels. Bâle-Ville/Bâle-Campagne: une présence dans les foires professionnelles est une mesure possible.	F	Tous				
7	Divers							

Ref.-N. No. de réf.	Thema – Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs :			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délai / Date	Status
		e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente						
		Art - Genre						
		A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
	Pas de prise de parole				F	Tous		
	Clôture							
	Arnold Denoth clôture la réunion à 11h45 et remercie toutes les personnes présentes pour leur collaboration active. Ralf Malzach informe brièvement au sujet du séminaire de compétition de bûcheronnage qui a lieu au même endroit après la pause de midi.				B	Ade		

Nächste Sitzung – Prochaine séance :		
- AD2016	16.09.2016	Bâle Campagne(BL)
- CP2017	03.03.2017	Olten
- AD2017	ouvert	Lucerne
Abgegebene Unterlagen - Documents remis :		
-		
Beilagen – Annexes :		
- Présentation Power Point de l'ASF		
- Modèle : Règlement du personnel et contrat d'embauche d'employeur de droit public (adapté)		
Verteiler – Copie à l'attention de :		
Teilnehmer- Participants :	Présents, support	
z.K - pour info :		

Lucerne, le 22.03.2016